

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Décision N° CC-DEC-2025-018

Portant Portant acceptation de l'offre de raccordement au réseau de distribution basse tension des futurs bâtiments du siège administratif et centre technique de la Communauté de communes Terre d'Auge par Enedis

Le Président de **TERRE D'AUGE**,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018,

Vu la délibération du Conseil communautaire N° CC_DEL_2024_081 du 12 septembre 2024, déléguant une partie de ses attributions au Président,

Vu l'offre de raccordement au réseau public de distribution d'Electricité basse tension pour les futurs bâtiments du siège administratif et centre technique de la Communauté de communes Terre d'Auge proposée par Enedis le 12 mars 2025,

Considérant que le coût de ce raccordement est d'un montant de 29 653.55€ HT pour les travaux de raccordement et d'un montant de 18 526.55€ HT soit 22 231,62€ TTC pour la réfaction tarifaire,

DECIDE

De signer l'offre de raccordement au réseau de distribution basse tension des futurs bâtiments du siège administratif et centre technique de la Communauté de communes Terre d'Auge par Enedis pour un montant de 29 653.55€ HT pour les travaux de raccordement et d'un montant de 18 526.55€ HT soit 22 231,62€ TTC pour la réfaction tarifaire

Fait à Pont l'Evêque, le 17 mars 2025

Le Président, M. Jérémy ROSEAU

Certifiée exécutoire après transmission au contrôle de

légalité et publication dématérialisée mise en ligne le

....18/.03.../2025



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « *télérecours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. La décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la communauté de communes TERRE D'AUGE - 9 rue de l'hippodrome - 14130 Pont l'Evêque- dans les mêmes conditions de délai

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/03/2025

Application agréée E.legalite.com